



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



NOTICE D'UTILISATION DE RITA **Référentiel Intégré Tarifaire Automatisé**

Déterminer les droits de douane
la TVA et autres taxes en jeu

Exemple avec le code TARIC : 6405901000

Chaussures en matière plastique, en cuir naturel ou reconstitué.

(Chaussures, semelles, extérieures à semelles extérieures en caoutchouc, en matière plastique, en cuir naturel ou reconstitué.)

Pour rappel, structure de l'arbre des nomenclatures sur cette position :

6405

Autres chaussures

- **640590**

autres

-- **6405901000**

à semelles extérieures en caoutchouc, en matière plastique, en cuir naturel ou reconstitué

-- **64059090**

à semelles extérieures en autres matières

1. Cliquer sur le lien suivant :

<https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/tarif-douanier-communautaire-et-national-rita>

2. Sélectionner « Accéder au service en ligne » »

The screenshot shows the homepage of douane.gouv.fr. At the top left, there are logos for the République Française and Douanes & Droits Indirects. The main header includes navigation tabs for 'Particuliers', 'Professionnels', 'La douane', and 'Presse', along with a 'Services & Aide' button and a search icon. Below the header, a breadcrumb trail reads 'Accueil > Tous les services en ligne & documentations > Tarif douanier communautaire et national (RITA)'. The main content area features a 'Service en ligne' section for 'Tarif douanier communautaire et national (RITA)'. A red arrow points to a blue button labeled 'Accéder au service en ligne' with an external link icon. To the left of this button are three informational cards: 'POUR QUI' (for companies importing goods from non-EU countries), 'POUR QUOI' (for consulting regulations and taxes on goods from third countries), and 'QUAND' (before import operations to avoid difficulties).

3. Sélectionner la rubrique n°2 : « Réglementation » »

The screenshot shows the RITA v5.0.3 interface. At the top, there is a header with 'ACCUEIL RITA', the version 'v5.0.3', and a 'Je donne mon avis' button with the Voxusagers.gouv.fr logo. The main content area features a central 'RITA' logo (Référentiel Intégré Tarifaire Automatisé) surrounded by several menu items: '1 Nomenclature' (for finding tariff classifications), 'Actualités' (for latest news), 'Experts' (for advanced searches), and '3 Estimation' (for estimating duties and taxes). The '2 Réglementation' menu item is highlighted with a red box and a red arrow pointing to it. At the bottom left, there are two buttons: 'Présentation générale' and 'Manuel utilisateur'.

4. Renseigner les informations correspondantes au produit visé

Dans le cas d'un code TARIC 10, à 10 chiffres : 6405901000

Attention : cliquer sur le symbole « + » après chaque élément renseigné afin qu'ils soient pris en compte dans la recherche.

RÈGLEMENTATION v5.0.3 Je donne mon avis

L'information restituée par l'application n'a qu'un caractère indicatif. En cas de doute ou de contestation, la consultation des textes légaux et réglementaires, qui sont les seuls à avoir force légale, demeure impérative.

accueil > formulaire de recherche

CRITÈRES DE RECHERCHE		RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES CHOISIS
Date* :	26/04/2021	Date de la recherche 26/04/2021
Nomenclature* :	6405901000 <small>Vous pouvez saisir 2, 4, 6 ou 8 caractères et cliquer sur la loupe pour ouvrir l'arbre des nomenclatures ou saisir directement un code à 10 chiffres. 10 nomenclatures au maximum peuvent être saisies.</small>	Flux Import
Origine/Destination :		
Territoire d'application :		
Flux :	<input checked="" type="radio"/> Import <input type="radio"/> Export <input type="radio"/> Import+Export	
Régime douanier :		
Type de mesure :		

Cliquez sur le bouton + Si vous souhaitez ajouter le critère saisi dans le champ.
Cliquez sur la loupe si vous ne connaissez pas votre critère.

Choix d'affichage du résultat* : Codes seuls Codes et leurs libellés

* Champs obligatoires.

ANNULER LES CRITÈRES CHOISIS RECHERCHER

Nomenclature prise en compte dans la recherche.

RÈGLEMENTATION v5.0.3 Je donne mon avis

L'information restituée par l'application n'a qu'un caractère indicatif. En cas de doute ou de contestation, la consultation des textes légaux et réglementaires, qui sont les seuls à avoir force légale, demeure impérative.

accueil > formulaire de recherche

CRITÈRES DE RECHERCHE		RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES CHOISIS
Date* :	26/04/2021	Date de la recherche 26/04/2021
Nomenclature* :	<small>Vous pouvez saisir 2, 4, 6 ou 8 caractères et cliquer sur la loupe pour ouvrir l'arbre des nomenclatures ou saisir directement un code à 10 chiffres. 10 nomenclatures au maximum peuvent être saisies.</small>	Nomenclature 6405901000
Origine/Destination :		
Territoire d'application :		
Flux :	<input checked="" type="radio"/> Import <input type="radio"/> Export <input type="radio"/> Import+Export	
Régime douanier :		
Type de mesure :		

Cliquez sur le bouton + Si vous souhaitez ajouter le critère saisi dans le champ.
Cliquez sur la loupe si vous ne connaissez pas votre critère.

Choix d'affichage du résultat* : Codes seuls Codes et leurs libellés

* Champs obligatoires.

ANNULER LES CRITÈRES CHOISIS RECHERCHER

Dans le cas d'un code NC8, à 8 chiffres : 64059010

Attention : cliquer sur le symbole « LOUPE » pour afficher l'arbre des nomenclatures

accueil > formulaire de recherche

CRITÈRES DE RECHERCHE

Date* : 26/04/2021

Nomenclature* : 64059010

Origine/Destination :

Territoire d'application :

Flux : Import Export Import+Export

Régime douanier :

Type de mesure :

Cliquez sur le bouton + Si vous souhaitez ajouter le critère saisi dans le champ.
Cliquez sur la loupe si vous ne connaissez pas votre critère.

Choix d'affichage du résultat* : Codes seuls Codes et leurs libellés

* Champs obligatoires.

ANNULER LES CRITÈRES CHOISIS RECHERCHER

RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES CHOISIS

Date de la recherche
26/04/2021

Flux
Import

Cliquez sur un critère de la liste pour supprimer cet élément

Cliquer sur la position pour l'ajouter aux «critères choisis», obligatoire pour le moteur de recherche.

Liste des Nomenclatures

Seules les nomenclatures vertes soulignées sont déclarables

64.05.90.10.00 à semelles extérieures en caoutchouc, en matière plastique, en cuir naturel ou reconstitué

64.05.90.90.00 à semelles extérieures en autres matières

Parties de chaussures (y compris les dessus même fixés à des semelles autres que les semelles extérieures); semelles intérieures amovibles, talonnettes et articles similaires amovibles; guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties

Chapitre 65 COIFFURES ET PARTIES DE COIFFURES

Chapitre 66 PARAPLUIES, OMBRELLES, PARASOLS, CANNES, CANNES-SIÈGES, FOUETS, CRAVACHES ET LEURS PARTIES

Chapitre 67 PLUMES ET DUVET APPRÊTÉS ET ARTICLES EN PLUMES OU EN DUVET; FLEURS ARTIFICIELLES; OUVRAGES EN CHEVEUX

Chapitre 68 OUVRAGES EN PIERRES, PLÂTRE, CIMENT, AMIANTE, MICA OU MATIÈRES ANALOGUES

Chapitre 69 PRODUITS CÉRAMIQUES

Chapitre 70 VERRE ET OUVRAGES EN VERRE

Chapitre 71 PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES OU SIMILAIRES, MÉTAUX PRÉCIEUX, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; BIJOUTERIE DE FANTAISIE; MONNAIES

Chapitre 72 FONTE, FER ET ACIER

Chapitre 73 OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER

Chapitre 74 CUIVRE ET OUVRAGES EN CUIVRE

Chapitre 75 NICKEL ET OUVRAGES EN NICKEL

Chapitre 76 ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM

Chapitre 78 PLOMB ET OUVRAGES EN PLOMB

Chapitre 79 ZINC ET OUVRAGES EN ZINC

Chapitre 80 ÉTAIN ET OUVRAGES EN ÉTAIN

Chapitre 81 AUTRES MÉTAUX COMMUNS; CERMETS; OUVRAGES EN CES MATIÈRES

Chapitre 82 OUTILS ET OUTILLAGE, ARTICLES DE COUPELLERIE ET COUVERTS DE TABLE, EN MÉTAUX COMMUNS; PARTIES DE CES ARTICLES. EN MÉTAUX COMMUNS

Je donne mon avis

Voxusagers.gouv.fr

qui sont les seuls à avoir force légale,

RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES CHOISIS

Date de la recherche
26/04/2021

Flux
Import

Cliquez sur un critère de la liste pour supprimer cet élément

RÈGLEMENTATION v5.0.3

Je donne mon avis

Voxusagers.gouv.fr

L'information restituée par l'application n'a qu'un caractère indicatif. En cas de doute ou de contestation, la consultation des textes légaux et réglementaires, qui sont les seuls à avoir force légale, demeure impérative.

accueil > formulaire de recherche

CRITÈRES DE RECHERCHE

Date* : 26/04/2021

Nomenclature* :

Origine/Destination :

Territoire d'application :

Flux : Import Export Import+Export

Régime douanier :

Type de mesure :

Cliquez sur le bouton + Si vous souhaitez ajouter le critère saisi dans le champ.
Cliquez sur la loupe si vous ne connaissez pas votre critère.

Choix d'affichage du résultat* : Codes seuls Codes et leurs libellés

* Champs obligatoires.

ANNULER LES CRITÈRES CHOISIS RECHERCHER

RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES CHOISIS

Date de la recherche
26/04/2021

Nomenclature
6405901000

Flux
Import

Cliquez sur un critère de la liste pour supprimer cet élément

5. La nomenclature est désormais prise en compte dans les critères de recherche

Dans les deux cas TARIC 10 ou NC8 le récapitulatif est prêt.
Cocher le bouton radio «Codes et leurs libellés».
Puis cliquer sur «RECHERCHER»

RÈGLEMENTATION v5.0.3 Je donne mon avis

L'information restituée par l'application n'a qu'un caractère indicatif. En cas de doute ou de contestation, la consultation des textes légaux et réglementaires, qui sont les seuls à avoir force légale, demeure impérative.

accueil > formulaire de recherche

CRITÈRES DE RECHERCHE	RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES CHOISIS
Date* : <input type="text" value="26/04/2021"/>	Date de la recherche 26/04/2021
Nomenclature* : <input type="text"/>	Nomenclature 6405901000
Origine/Destination : <input type="text"/>	Import Cliquez sur un critère de la liste pour supprimer cet élément
Territoire d'application : <input type="text"/>	
Flux : <input checked="" type="radio"/> Import <input type="radio"/> Export <input type="radio"/> Import+Export	
Régime douanier : <input type="text"/>	
Type de mesure : <input type="text"/>	

Vous pouvez saisir 2, 4, 6 ou 8 caractères et cliquer sur la loupe pour ouvrir l'arbre des nomenclatures ou saisir directement un code à 10 chiffres. 10 nomenclatures au maximum peuvent être saisies.

Cliquez sur le bouton + Si vous souhaitez ajouter le critère saisi dans le champ.
Cliquez sur la loupe si vous ne connaissez pas votre critère.

Choix d'affichage du résultat* : Codes seuls Codes et leurs libellés

* Champs obligatoires.

ANNULER LES CRITÈRES CHOISIS **RECHERCHER**

6. Le résultat affiche les droits de douane relatifs au produit donné

RÈGLEMENTATION v5.0.3 Je donne mon avis

L'information restituée par l'application n'a qu'un caractère indicatif. En cas de doute ou de contestation, la consultation des textes légaux et réglementaires, qui sont les seuls à avoir force légale, demeure impérative.

accueil > formulaire de recherche > résultat

Critères : Modifier : Choix d'affichage du résultat Codes seuls Codes et leurs libellés Imprimer : Dossier de dédouanement :

Options d'affichage : CANA généraux CANA permettant de bénéficier d'un régime fiscal plus avantageux sous conditions (TVA et Octroi de mer)

<input type="checkbox"/> Base légale	<input type="checkbox"/> Dates de validité	<input type="checkbox"/> Région d'application	<input type="checkbox"/> Code taxe	<input type="checkbox"/> N° contingent	<input type="checkbox"/> Compétence bureau	<input type="checkbox"/> Pays Exclus
--------------------------------------	--	---	------------------------------------	--	--	--------------------------------------

Droits de douane, droits additionnels et autres droits	Domaines des fiscalités (TVA, taxes...)	Antidumping et mesures de rétorsions	Prohibitions Restrictions	Octroi de mer	Restitutions agricoles	Statistiques
---	---	--------------------------------------	---------------------------	---------------	------------------------	--------------

Nomenclature : 64 05 90 10 00 Renvoi : **103 - Droit pays tiers**
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer.
Pays : 1011 - ERGA OMNES
Préférences :
100 - Taux de droit de douane erga omnes appliqués aux pays tiers
150 - Admission dans un code NC subordonnée à la présentation d'un certificat particulier
17%

106 - Droit union douanière
Nomenclature : 64 05 90 10 00 (Chap64) Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer.
Pays : TR - Turquie
Préférences :
400 - Droits de douane conformes aux dispositions des accords d'Union Douanière conclus par l'Union Européenne.
0%

- Droits de douane, droits additionnels et autres droits
- 103 - Droit pays tiers
- 17 % de droit

7. Cliquer sur l'onglet « Domaine des fiscalités (TVA, taxes,...) »

pour obtenir le taux de TVA qui s'applique dans la situation renseignée.

accueil > formulaire de recherche > résultat

Critères : Modifier : Choix d'affichage du résultat Codes seuls Codes et leurs libellés Imprimer : Dossier de dédouanement :

Options d'affichage : CANA généraux CANA permettant de bénéficier d'un régime fiscal plus avantageux sous conditions (TVA et Octroi de mer)
Base légale Dates de validité Région d'application Code taxe N° contingent Compétence bureau Pays Exclus

Droits de douane, droits additionnels et autres droits	Domaines des fiscalités (TVA, taxes...)	Antidumping et mesures de rétorsions	Prohibitions Restrictions	Octroi de mer	Restitutions agricoles	Statistiques
--	---	--------------------------------------	---------------------------	---------------	------------------------	--------------

TDC - Taxe pour le développement des industries du cuir, maroquinerie, ganterie et de la chaussure

Nomenclature : 64 05 90 10 00 (Chap64) Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

Pays : 1011 - ERGA OMNES
Renvoi : 0,145%

5300020 : Articles visés par l'article 71 B de la LFR de 2003 et par l'arrêté du 22 janvier 2004 modifié par les arrêtés des 15 juillet et 15 décembre 2008
53200 : la taxe est perçue sur la valeur en douane appréciée au lieu d'introduction dans le territoire national (valeur franco frontière française) et entre dans :
53216 : La taxe pour le développement des industries du cuir ne s'applique pas pour une origine Liechtenstein, Norvège, Islande ou Turquie.

TVA - TVA normale

Nomenclature : 64 05 90 10 00 (Chap64) Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

Pays : FR01 - UE + pays tiers + DOM
Territoire d'application : MAYOT - Mayotte
Non application

Nomenclature : 64 05 90 10 00 (Chap64) Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

Pays : FR01 - UE + pays tiers + DOM
Territoire d'application : GUYAN - Guyane française
Non application

Nomenclature : 64 05 90 10 00 (Chap64) Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

Pays : FR01 - UE + pays tiers + DOM
Territoire d'application : MGPRE - Martinique, Guadeloupe, Réunion
8,5%
Renvoi : 63002 : dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, le taux normal de TVA est fixé à 8,5 pour cent et le taux réduit à 2,10 pour

Nomenclature : 64 05 90 10 00 (Chap64) Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

Pays : FR01 - UE + pays tiers + DOM
Territoire d'application : METRO - France continentale, Corse.
20%

Les onglets blancs sont inactifs, en revanche, **les onglets verts** apportent des indications complémentaires. Pour cette position en particulier, des restrictions et un octroi de mer sont en jeu.

accueil > formulaire de recherche > résultat

Critères : Modifier : Choix d'affichage du résultat Codes seuls Codes et leurs libellés Imprimer : Dossier de dédouanement :

Options d'affichage : CANA généraux CANA permettant de bénéficier d'un régime fiscal plus avantageux sous conditions (TVA et Octroi de mer)
Base légale Dates de validité Région d'application Code taxe N° contingent Compétence bureau Pays Exclus

Droits de douane, droits additionnels et autres droits	Domaines des fiscalités (TVA, taxes...)	Antidumping et mesures de rétorsions	Prohibitions Restrictions	Octroi de mer	Restitutions agricoles	Statistiques
--	---	--------------------------------------	---------------------------	---------------	------------------------	--------------

728 - Contrôle à l'importation sur les articles de luxe

Nomenclature : 64 05 90 10 00 (6405) Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

Pays : KP - Corée du Nord (République populaire démocratique de Corée)
Conditions

Renvoi : CD205 : L'interdiction ne s'applique pas aux effets personnels des voyageurs ni aux biens sans caractère commercial à usage personnel des voyageurs contenus dans :
TM684 : Marchandises de la liste des articles de luxe auquel il est fait référence à l'Article 10 du Règlement (UE) 2017/1509
CD223 : L'interdiction ne s'applique pas aux biens qui sont nécessaires aux tâches officielles de missions diplomatiques ou consulaires des États membres en RPDC
CD995 : Si les biens déclarés sont décrits dans les renvois associés à la mesure, l'exportation/importation n'est pas autorisée.

745 - Contrôle à l'importation de fourrure de chat et de chien

Nomenclature : 64 05 90 10 00 Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

Pays : 1011 - ERGA OMNES
Conditions

Renvoi : CD568 : La mise sur le marché, l'importation dans la Communauté ou l'exportation depuis cette dernière de fourrure de chat et de chien et de produits en contenant

746 - Contrôle à l'importation des produits dérivés du phoque

Nomenclature : 64 05 90 10 00 (6405) Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

Pays : 1011 - ERGA OMNES
Conditions

Renvoi : CD603 : Les produits dérivés du phoque ne peuvent être placés sur le marché que s'ils sont accompagnés d'une attestation, ou d'une notification écrite d'importation

PCG - Protection du consommateur. Contrôle importation 7 (réglementations diverses)

Nomenclature : 64 05 90 10 00 (Chap64) Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer

8. Textes réglementaires

Pour obtenir des informations sur les textes réglementaires applicables, cocher la case « **Base légale** ». Le numéro du règlement s'affiche.

accueil > formulaire de recherche > résultat

Critères : Modifier : Choix d'affichage du résultat Codes seuls Codes et leurs libellés Imprimer : Dossier de dédouanement :

CANA généraux *CANA permettant de bénéficier d'un régime fiscal plus avantageux sous conditions (TVA et Octroi de mer)*

Options d'affichage : Base légale Dates de validité Région d'application Code taxe N° contingent Compétence bureau Pays Exclus

Droits de douane, droits additionnels et autres droits	Domaines des fiscalités (TVA, taxes...)	Antidumping et mesures de rétorsions	Prohibitions Restrictions	Octroi de mer	Restitutions agricoles	Statistiques
--	---	--------------------------------------	---------------------------	---------------	------------------------	--------------

103 - Droit pays tiers

Nomenclature : 64 05 90 10 00 Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer.
Pays : 1011 - ERGA OMNES
Préférences :
100 - Taux de droit de douane erga omnes appliqués aux pays tiers
150 - Admission dans un code NC subordonnée à la présentation d'un certificat particulier
17%
Base légale : **R2261/98**

106 - Droit union douanière

Nomenclature : 64 05 90 10 00 (Chap64) Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer.
Pays : TR - Turquie
Préférences :
400 - Droits de douane conformes aux dispositions des accords d'Union Douanière conclus par l'Union Européenne.
0%
Base légale : **D0142/96**

Nomenclature : 64 05 90 10 00 (Chap64) Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer.
Pays : SM - Saint-Marin
Préférences :
400 - Droits de douane conformes aux dispositions des accords d'Union Douanière conclus par l'Union Européenne.
0%
Base légale : **D0245/02**

Nomenclature : 64 05 90 10 00 (Chap64) Renvoi :
TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer.
Pays : AD - Andorre
Préférences :
400 - Droits de douane conformes aux dispositions des accords d'Union Douanière conclus par l'Union Européenne.
0%
Base légale : **D0680/90**

117 - Suspension - produits destinés à certaines catégories de bateaux et de plates-formes de forage ou d'exploitation

Nomenclature : Renvoi :